

**ORIENTATION
D'AMÉNAGEMENT
ET DE PROGRAMMATION
THÉMATIQUE**

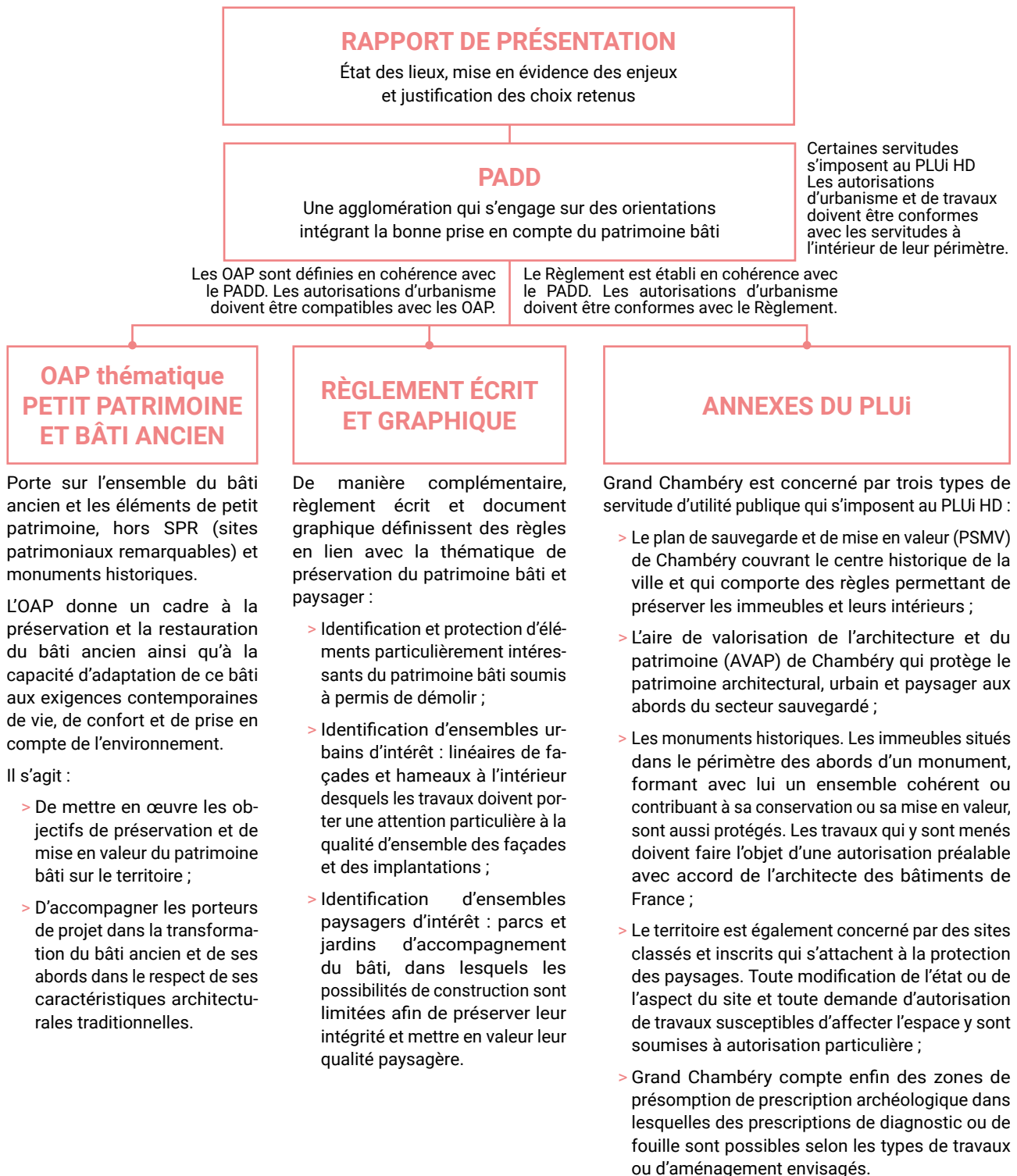
**PETIT PATRIMOINE
ET BÂTI ANCIEN**

**DOSSIER D'APPROBATION
18 DÉCEMBRE 2019**

4.2.7

INTRODUCTION

OÙ RETROUVER LA THÉMATIQUE PETIT PATRIMOINE ET BÂTI ANCIEN DANS LE PLUI HD ?



CONVERGENCE DES OBJECTIFS POUR UNE AGGLOMÉRATION OUVERTE ET HARMONIEUSE ET UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

Exemple : l'obligation réglementaire de permis de démolir pour les éléments de petit patrimoine et de patrimoine bâti identifiés dans le PLUi HD vise à préserver les édifices représentatifs de l'intérêt patrimonial et architectural des communes, dans l'objectif de la valorisation des espaces publics et des paysages en général.

Dans le cadre d'un PLUi, les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) thématiques couvrent le plus souvent l'ensemble du territoire de l'EP CI et mettent en cohérence des dispositions relatives à une politique particulière.

Contexte général de l'OAP thématique

À l'échelle de l'agglomération, le patrimoine bâti est relativement peu protégé par des outils de type monument historique ou SPR. L'OAP petit patrimoine et bâti ancien permet de prendre en considération la grande qualité du patrimoine bâti sur l'ensemble du territoire, dans sa diversité comme dans son homogénéité, afin de le valoriser.

Dans son troisième volet d'orientations, le PADD place la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti et paysager au cœur des conditions permettant à la fois la qualité d'un cadre de vie pour les habitants et l'attractivité du territoire pour les visiteurs. La définition d'un projet ambitieux alliant qualification de l'espace public, mise en valeur des paysages et du patrimoine doit ainsi contribuer à la promotion d'une image renouvelée et dynamique au service de l'attractivité globale de l'agglomération. Il s'agit de préserver les éléments de patrimoine bâti et vernaculaire non protégé dans un cadre institutionnel et de les intégrer aux projets d'aménagement comme outil de lutte

contre la banalisation des paysages et de mise en valeur des espaces publics. L'ensemble du bâti ancien participe de cette qualification du territoire.

Présentation synthétique des objectifs de l'OAP

L'objectif de l'OAP est donc de donner le cadre permettant à la fois la préservation du patrimoine bâti et son évolution dans le respect de ses caractéristiques architecturales spécifiques. Caractéristiques qui, dans leur relation avec les paysages, font l'identité du Grand Chambéry et son attrait. L'OAP s'intéresse ainsi dans un premier temps aux typologies architecturales patrimoniales du territoire pour en préserver les composantes identitaires. Puis l'OAP s'attache aux différentes composantes du bâti ancien en général : la toiture, les façades, les abords (clôtures, portails, cours, jardins) à travers à chaque fois différentes thématiques – les matériaux, les formes, les couleurs, les éléments de décor, etc. Dans un premier volet dans l'objectif de les préserver et dans un deuxième de donner les clefs pour une intégration respectueuse des interventions de transformation du bâti ancien.



CONTEXTE GÉNÉRAL

L'étude patrimoniale des territoires de Grand Chambéry a été réalisée par compilation de trois sources principales :

- > les réponses apportées par les communes au questionnaire qui leur a été envoyé sur l'identification des éléments de patrimoine qu'elles souhaitaient voir pris en compte dans le PLUi HD ;
- > les éléments de recensements déjà réalisés par le PNR du Massif des Bauges en lien avec le Service régional de l'inventaire général de Savoie et le PNR de Chartreuse, les éléments identifiés dans les PLU en vigueur ainsi que les publications du CAUE de Savoie ;
- > le travail de terrain mené par le bureau d'études dans l'ensemble des communes de la communauté d'agglomération.

La lecture patrimoniale du territoire a donc été réalisée à différentes échelles d'approche et a permis d'identifier :

- > les éléments de petit patrimoine et de patrimoine urbain (« ensemble urbain d'intérêt »), bâti (élément de patrimoine bâti) et paysager d'accompagnement (« ensemble paysager d'intérêt ») à préserver dans le PLUi HD au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme ;
- > les typologies architecturales patrimoniales en présence sur le territoire de Grand Chambéry ;
- > les caractéristiques architecturales générales du bâti ancien dans ses différentes composantes, urbaines ou rurales, seigneuriales, bourgeoises ou paysannes et qui font l'identité du territoire en termes d'architecture dans sa relation avec des usages et des paysages.

Les typologies architecturales patrimoniales ont été définies par regroupement de l'ensemble des constructions anciennes vues et/ou recensées sur le territoire en fonction des types et natures de bâtiment, sur des critères liés à l'implantation du bâti par rapport à la rue et dans la parcelle, à l'organisation et au gabarit des façades, à la destination d'origine des bâtiments, à la qualité des habitants « d'origine », aux détails architecturaux en présence et à l'époque estimée de la construction.

Les typologies permettent ainsi de dresser un portrait architectural du territoire en termes d'usages et d'occupation bâtie des sols dans le lien qu'ils entretiennent avec l'histoire, les pratiques et les paysages.

La préservation et la valorisation patrimoniales d'un territoire passent donc par celles des typologies architecturales dont les caractéristiques spécifiques à chacune d'elles révèlent une partie de l'identité historique, sociale, agricole, urbaine, etc. De façon concrète, afin de lutter contre la banalisation des paysages bâtis, il s'agit d'une part de préserver les composantes propres à chaque typologie et d'autre part de chercher à adapter les interventions sur ce bâti ancien en fonction des caractéristiques de la typologie de la construction : l'ouverture d'une nouvelle fenêtre par exemple ne peut être réalisée de la même façon sur la façade régulière et organisée d'une maison bourgeoise que sur celle plus irrégulière et diversifiée en termes de proportions et de formes d'ouvertures d'une ferme.

De même l'identification des typologies architecturales nourrit les questions d'intégration des extensions du bâti ancien et des

constructions nouvelles dans les paysages bâti hérités.

Les typologies architecturales patrimoniales identifiées ont été toutes prises en compte dans le PLUi HD.

Les éléments de patrimoine bâti à préserver ont été sélectionnés pour leur intérêt patrimonial sur la base de différents critères :

- > un critère d'intérêt historique local et d'ancienneté du bâti : les mairies-écoles, les églises, les châteaux, les maisons fortes... ;
- > un critère d'intérêt architectural, traduisant la qualité d'architecture de la construction en termes à la fois de disposition du bâti, de finesse du traitement des matériaux, de qualité des décors et des modénature, etc. ;
- > un critère de qualité de la préservation patrimoniale, lorsque la construction n'a pas ou peu été modifiée (dispositions d'origine, menuiseries, enduits, matériaux, portails, bâtiments annexes...) et a conservé la majeure partie de ses caractéristiques architecturales traditionnelles ;
- > un critère d'intérêt typologique de la construction, lorsque celle-ci, même modeste (grange, maison rurale...), est particulièrement représentative d'une des typologies architecturales identifiées sur le territoire ;
- > un critère plus « sensible » d'intérêt pittoresque qui vient en complément d'un ou plusieurs des critères précédents et traduisant notamment la qualité de relation entre la construction et son environnement urbain ou paysager proche (jardin, arbres, sente, etc.).

Les éléments identifiés par les communes ont été automatiquement intégrés au recensement. Pour les éléments repérés par les PNR, n'ont été retenus que ceux dont l'état de préservation patrimoniale justifiait leur protection dans le PLUi HD (notamment pour les chalets d'alpage et le patrimoine industriel).

Le croisement de ces différents critères d'intérêt a ainsi permis de sélectionner les éléments de petit patrimoine et de bâti ancien à préserver, qu'il s'agisse d'éléments « majeurs » comme les châteaux ou d'éléments modestes comme des chalets d'alpage ou des maisons de vigneron.

Enfin, **les caractéristiques architecturales du bâti ancien** ont été identifiées à travers la campagne de travail de terrain menée par le bureau d'études et les publications du CAUE. Le recensement des matériaux de construction et de couverture, des types et des couleurs d'enduit, des détails d'architecture, des particularités des menuiseries et des ferronneries, des éléments identitaires d'architecture, etc. permet de faire ressortir la qualité et la diversité du patrimoine mais aussi les enjeux de sa préservation notamment face aux interventions récentes qui ont dénaturé ou fait disparaître ces éléments. La sensibilisation à cette qualité et à ces risques **de perte, à travers la prise en compte du patrimoine dans le PLUi HD, participe à la mise en valeur d'ensemble du cadre de vie et à l'attractivité du territoire.**

De façon générale, l'étude patrimoniale met ainsi en évidence la qualité et la forte personnalité du patrimoine bâti des territoires de Grand Chambéry ainsi que l'intérêt d'en assurer la préservation à travers des règles de protection et d'intégration des transformations de ce bâti dans le respect de ses caractéristiques.

PARTIE 1. Les typologies architecturales patrimoniales : éléments identitaires à préserver par typologie

1 – Équipements publics et scolaires	7
2 – Édifices religieux	8
3 – Presbytères	9
4 – Châteaux et manoirs	10
5 – Maisons fortes	11
6 – Maisons bourgeoises	12
7 – Immeubles	13
8 – Villas	14
9 – Maisons de bourg	15
10 – Fermes	16
11 – Maisons rurales	17
12 – Maisons de vigneron	18
13 – Granges et dépendances agricoles	19
14 – Petit patrimoine lié à l'eau	20
15 – Petit patrimoine religieux et commémoratif	21
16 – Petit patrimoine domestique : fours à pain	22
17 – Patrimoine artisanal et industriel	23

PARTIE 2. Les caractéristiques architecturales du bâti ancien : préservation et transformation du patrimoine bâti

1 – La toiture : matériaux, formes, débord et décor	25
2 – La toiture : ouvrir une fenêtre de toit, isoler, poser des panneaux solaires ou photovoltaïques	26
3 – Les façades : ouvertures, menuiseries, ferronneries et couleurs	28
4 – Les façades : matériaux et enduits, décors, éléments et détails d'architecture	32
5 – Les façades : créer une nouvelle ouverture, isoler, changer la destination d'une construction, intégrer des éléments techniques	42
6 – Le bâti dans sa parcelle : implantation et orientation, clôtures, cours, jardins et annexes	44
7 – Le bâti dans sa parcelle : créer une extension, ouvrir un portail, changer une dépendance de destination, construire un abri ou une annexe, aménager son jardin, une piscine ou une aire de stationnement	47

**ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT
ET DE PROGRAMMATION
THÉMATIQUE**

**PETIT PATRIMOINE
ET BÂTI ANCIEN**

PARTIE 1.

**LES TYPOLOGIES
ARCHITECTURALES
PATRIMONIALES :
ÉLÉMENTS IDENTITAIRES
À PRÉSERVER
PAR TYPOLOGIE**

1 – ÉQUIPEMENTS PUBLICS ET SCOLAIRES

Les mairies, les mairies-écoles et les écoles fonctionnent sur le même principe architectural : une composition symétrique, présentant pour la plupart un corps de bâtiment central en ressaut avec un élément distinctif - un clocheton, une horloge, une toiture en pignon. Les façades sont régulières, à travées, et présentent des éléments de modénature simple soulignant l'importance du bâtiment : chaînages d'angle, encadrement des baies. La construction peut présenter un caractère plus simple et massif où l'on distingue néanmoins toujours les entrées séparées pour les filles et pour les garçons. La façade est alignée sur la rue où, en cas de retrait, la parcelle est close d'une grille ou d'un mur bahut avec grilles. Les équipements publics et scolaires doivent être préservés dans leur volumétrie d'ensemble, et dans leurs détails d'architecture.

Éléments identitaires à préserver :

- > les toitures à deux pans et croupes en ardoise
- > la régularité des ouvertures en façade et les menuiseries anciennes lorsqu'elles sont encore en bon état
- > la modénature (chaînage d'angle, encadrements) et les détails architecturaux spécifiques (clocheton, inscriptions, horloge)

Les extensions éventuelles devront de préférence être réalisées sur les façades arrière et respecter le caractère du bâtiment, notamment en termes de couleur, de rythme des façades et de gabarit. On prêter attention à l'organisation symétrique des ensembles bâtis, afin que les extensions s'intègrent dans la composition architecturale générale.



1 – LES TYPOLOGIES PATRIMONIALES

2 – ÉDIFICES RELIGIEUX

Chaque commune du territoire compte son église. On note également un grand nombre de chapelles situées dans des hameaux. Les clochers présentent une forme caractéristique avec une flèche à pans brisés tandis que les chapelles comportent généralement un clocheton et peuvent présenter un décor peint en façade.

Les édifices religieux sont à conserver dans leur intégrité.

Éléments identitaires à préserver :

- > les clochers et clochetons
- > les façades en maçonnerie de pierre enduite
- > les décors peints, la modénature et les détails d'architecture ou de sculpture

Ces éléments du patrimoine sont à conserver dans leur état, sauf à restituer un état antérieur attesté ou connu. L'éventuelle conversion de l'édifice pour une autre destination ne doit pas mettre en péril sa volumétrie d'ensemble et la qualité de son architecture intérieure comme extérieure.

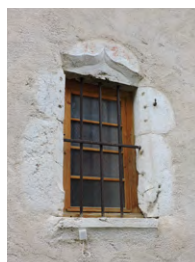


Les presbytères, situés à proximité des églises paroissiales, présentent une forme caractéristique qui les rendent reconnaissables dans chacun des villages et bourgs du territoire. Ce sont généralement des constructions anciennes comme en témoignent certains détails : linteaux à accolades, baies cintrées en pierre. Leur aspect trapu et régulier, l'absence de dépendance agricole, les distingue des autres constructions du bourg. Ils présentent une toiture à croupe en pavillon et des façades à travées régulières. Ils peuvent comporter un détail particulier (croix sur le linteau de la porte, statue) qui identifie la fonction particulière de la maison. La parcelle du jardin est généralement close d'un mur de pierre.

Les presbytères présentent des particularités typologiques qu'il s'agit de préserver, de la volumétrie générale jusqu'aux éléments de détails, afin de conserver à l'ensemble sa qualité architecturale et sa valeur historique.

Éléments identitaires à préserver :

- > les murs de clôture, le portail
- > le jardin et les arbres de haute-tige qui pourront être remplacés par des arbres de même essence ou similaire en cas de problème sanitaire
- > les toitures en ardoise avec leurs croupes
- > la qualité des maçonneries de pierre et des enduits
- > la massivité et la régularité des ouvertures en façade et les menuiseries anciennes lorsqu'elles sont encore en bon état
- > les détails architecturaux : meneaux, accolades, sculpture
- > l'ouverture de châssis de toit et de lucarnes est fortement déconseillé afin de préserver la qualité des toitures



1 – LES TYPOLOGIES PATRIMONIALES

4 – CHÂTEAUX ET MANOIRS

De nombreux châteaux et manoirs sont situés notamment dans la périphérie de la ville centre de Chambéry. Cette typologie est constituée de constructions de trois époques différentes :

- > d'anciens châteaux-forts d'origine médiévale, aux massifs volumes de pierre marqués par la présence de tours et de détails témoignant de leur ancienneté comme des fenêtres à meneaux ou des linteaux à accolade,
- > des maisons de plaisance des 17^{ème} et 18^{ème} siècles,
- > des maisons de notable du 19^{ème} siècle aux façades souvent colorées et à l'architecture reprenant les caractéristiques des anciens châteaux médiévaux ou classiques.

Les châteaux et les manoirs présentent chacun des particularités qu'il s'agit de préserver, de la volumétrie générale jusqu'aux éléments de détails, afin de conserver à l'ensemble sa qualité architecturale et sa valeur historique. On veillera spécifiquement à la qualité des projets proposés sur ces constructions et leurs abords, particulièrement sensibles d'un point de vue patrimonial.

Éléments identitaires à préserver :

- > les murs de clôture, le portail, les éventuels pavillons et communs
- > l'ensemble du parc dans son unité, avec la ou les allées plantées d'arbres et les arbres de haute-tige qui pourront être remplacés par des arbres de même essence ou similaire en cas de problème sanitaire
- > les tours, les formes et la qualité des matériaux et des éléments de décor de toiture
- > la qualité des maçonneries de pierre et des enduits
- > la régularité ou la composition des ouvertures en façade et les menuiseries anciennes lorsqu'elles sont encore en bon état
- > la modénature et les détails architecturaux spécifiques à chaque époque de construction

Il est fortement recommandé de ne pas ouvrir de châssis de toit et de ne pas créer d'extension.



5 – MAISONS FORTES

Les maisons fortes sont des maisons seigneuriales anciennes que l'on peut observer sur les hauteurs aux abords de Chambéry. Elles sont isolées sur la parcelle et présentent de nombreux détails architecturaux qui témoignent de leur ancienneté : baies en pierre cintrées, baie à meneaux, linteaux à accolade. La maison est généralement marquée par une tourelle. Les façades sont régulières et enduites. Les jardins sont pour la plupart clos de murs en pierre. Un portail ou un porche permet de rentrer à l'intérieur de la parcelle. Les maisons fortes peuvent prendre place dans de remarquables sites paysagers.

Les maisons fortes présentent des particularités typologiques qu'il s'agit de préserver, de la volumétrie générale jusqu'aux éléments de détails, afin de conserver à l'ensemble sa qualité architecturale et sa valeur historique.

Éléments identitaires à préserver :

- > les murs de clôture, le portail
- > le jardin et les arbres de haute-tige qui pourront être remplacés par des arbres de même essence ou similaire en cas de problème sanitaire
- > les tours, les toitures en ardoise, les épis de faîtage
- > la qualité des maçonneries de pierre et des enduits
- > la régularité des ouvertures en façade et les menuiseries anciennes
- > la modénature et les détails architecturaux témoignant de l'ancienneté des constructions

Il est recommandé de ne pas ouvrir de châssis de toit et de ne pas créer d'extension. L'ouverture de nouvelles lucarnes peut être tolérée si elles sont limitées en nombre, respectent les proportions réduites et les formes des lucarnes anciennes et sont implantées en cohérence avec l'organisation de la façade.



1 – LES TYPOLOGIES PATRIMONIALES

6 – MAISONS BOURGEOISES

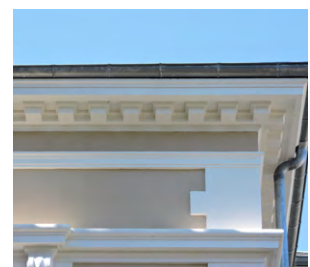
Les maisons bourgeoises se localisent essentiellement dans les communes à proximité de Chambéry. Les constructions sont implantées en retrait de la rue et des limites parcellaires, le jardin étant clos d'un mur en pierre. L'ensemble est accessible par un portail constitué de deux piles de pierre moulurées, parfois surmontées de vases Médicis ou d'éléments sculptés, et fermé par deux vantaux en ferronnerie ouvragée. Les maisons présentent une architecture soignée dans laquelle on peut retrouver des références aux châteaux comme la tour d'angle. Les enduits, les éléments de modénature ou de ferronnerie contribuent à la qualité de l'ensemble.

Les maisons bourgeoises présentent chacune des particularités qu'il s'agit de préserver, de la volumétrie générale jusqu'aux éléments de détails, afin de conserver à l'ensemble sa qualité architecturale et sa valeur historique. Au contraire de l'architecture rurale, les maisons bourgeoises peuvent présenter des lucarnes en toiture, trahissant l'utilisation des combles en logement, sans doute pour la domesticité.

Éléments identitaires à préserver :

- > les murs de clôture, le portail, les éventuels pavillons et communs
- > le jardin planté et les arbres de haute-tige qui pourront être remplacés par des arbres de même essence ou similaire en cas de problème sanitaire
- > les formes et la qualité des matériaux et des éléments de décor de toiture (ardoise, épis de faîtage, crête de toit...)
- > la qualité des maçonneries de pierre et des enduits
- > la régularité ou la composition des ouvertures en façade et les menuiseries anciennes
- > la modénature, les ferronneries et les détails architecturaux en façade, les décors peints

Il est recommandé de ne pas ouvrir de châssis de toit et de ne pas créer d'extension. L'ouverture en toiture de nouvelles lucarnes peut être autorisée si elles respectent les proportions et les formes des lucarnes anciennes et sont implantées en cohérence avec l'organisation de la façade.

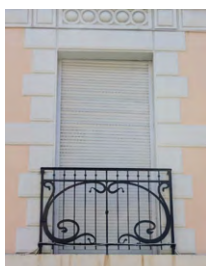


Les immeubles sont propres aux communes à caractère urbain : Chambéry, Cognin, Barberaz. Ils se retrouvent essentiellement dans la ville centre. Ce sont des édifices de la fin du 19^{ème} siècle ou du 20^{ème} siècle. Certains ensembles des années 1960 ou 1970 ont pu être identifiés comme patrimoniaux pour leurs qualités urbaines ou architecturales. Les immeubles sont des constructions à plusieurs étages, alignées sur rue (hormis pour ceux de la fin du 20^{ème} siècle qui peuvent être isolés sur la parcelle). Ils présentent une architecture soignée comportant de nombreux détails d'architecture et une organisation en façade régulière mettant en évidence les différents étages et l'organisation intérieure en appartements.

Les immeubles présentent des particularités typologiques qu'il s'agit de préserver, de la volumétrie générale jusqu'aux éléments de détails, afin de conserver à l'ensemble sa qualité architecturale et sa valeur historique.

Éléments identitaires à préserver :

- > les cours arrière ou les jardins plantés d'arbres de haute tige qui pourront être remplacés par des arbres de même essence ou similaire en cas de problème sanitaire
- > la forme et la qualité des matériaux de toiture
- > la qualité des maçonneries de pierre ou de béton et des enduits
- > la régularité des ouvertures en façade et les menuiseries anciennes lorsqu'elles sont encore en bon état
- > la modénature et les détails architecturaux spécifiques à chaque époque de construction
- > les balcons avec leur ferronnerie
- > les lucarnes avec leurs détails d'architecture



1 – LES TYPOLOGIES PATRIMONIALES

8 – VILLAS

Les villas sont caractéristiques des parties du territoire au caractère plus urbains, notamment à Chambéry et dans ses abords ou en périphérie de certains villages, en lien notamment avec le développement des stations de ski. Ces constructions datent de la fin du 19^{ème} et du début du 20^{ème} siècle. Les maisons construites à partir des années 1960 n'ont pas été, sauf exception, prises en compte dans l'étude. Les villas sont implantées de façon isolée sur leur parcelle, en retrait de la rue. Elles occasionnent un paysage urbain différent où ce sont la clôture, les portails, la haie, généralement conçus en accord avec le style de la maison, qui structurent l'espace urbain. Les formes et les décors d'architecture sont riches et diversifiés.

Les villas laissent une large part au jardin dont les plantations débordent des clôtures et animent les paysages urbains. Les décors et éléments d'architecture sont variés (encadrements sculptés, aisseliers bois sculptés, balcons avec garde-corps en bois, en ferronnerie, en béton...), faux matériaux, céramique colorée, etc. Clôture et architecture de la maison se répètent.

Éléments identitaires à préserver :

- > la clôture, le portail, le portillon avec leurs détails d'architecture
- > le jardin planté
- > les formes et la qualité des matériaux et des éléments de décor de toiture (épis de faîtage, crêtes de toit, lambrequins, aisseliers), les cheminées
- > la qualité des maçonneries et des enduits
- > la régularité ou la composition des ouvertures en façade et les menuiseries anciennes lorsqu'elles sont encore en bon état
- > la modénature, les faux matériaux et les détails architecturaux spécifiques
- > les balcons avec leur garde-corps
- > les escaliers extérieurs avec leur garde-corps et leurs éléments décoratifs (vases, boules, etc.) et les marquises

L'ouverture de nouvelles lucarnes peut être tolérée si elles sont limitées en nombre, respectent les proportions réduites et les formes des lucarnes anciennes et sont implantées en cohérence avec l'architecture générale de la maison et l'organisation de la façade.



9 – MAISONS DE BOURG

Les maisons de bourg sont alignées sur rue. Elles peuvent être mitoyennes sur un ou deux côtés. On retrouve cette typologie en contexte urbain aux abords de Chambéry ou dans des bourgs particuliers en campagne comme le Châtelard. L'architecture de ces maisons est régulière et comporte une modénature soignée en relief ou peinte. Des devantures de boutique en bois témoignent de la présence d'anciens commerces. Ces maisons peuvent également comporter un balcon avec ferronnerie au centre de la composition de façade. Les toitures en ardoise peuvent présenter soit un caractère rural avec croupes et fort débord de toit, soit un caractère plus urbain sans débord et éventuellement des lucarnes.

Les maisons de bourg présentent des particularités typologiques qu'il s'agit de préserver, de la volumétrie générale jusqu'aux éléments de détails, afin de conserver à l'ensemble sa qualité architecturale et sa valeur historique.

Éléments identitaires à préserver :

- > l'alignement des façades sur rue
- > les toitures en ardoise et les épis de faîtage, les éventuels débords de toit
- > la qualité des maçonneries de pierre et des enduits
- > la régularité des ouvertures en façade et les menuiseries anciennes lorsqu'elles sont encore en bon état
- > les éléments de modénature et de ferronnerie, les détails architecturaux en façade, les décors peints
- > les devantures de boutique anciennes

L'ouverture de nouvelles lucarnes peut être autorisée dans les toitures « urbaines » sans débord, si elles respectent les proportions et les formes des lucarnes anciennes et sont implantées en cohérence avec l'organisation de la façade.



1 – LES TYPOLOGIES PATRIMONIALES

10 – FERMES

Le patrimoine bâti rural sur les territoires de Grand Chambéry s'identifie notamment à travers les nombreuses fermes qui témoignent de l'histoire et des pratiques agricoles. Elles présentent des éléments particulièrement caractéristiques : des espaces d'habitation et agricoles (grange, étable...) regroupés en un seul volume couvert par une vaste toiture très débordante, le contraste entre l'habitation en pierre enduite et les parties agricoles bardées de bois, la présence d'escaliers en bois ou en pierre en façade permettant d'accéder à l'habitation ou au lieu de stockage surélevés, la présence de balcons ou de galeries en façade avec des garde-corps en bois ou en ferronnerie. Les constructions peuvent s'implanter perpendiculairement à la pente, la dénivellation permettant alors de desservir les différents étages.

Les fermes présentent des particularités typologiques qu'il s'agit de préserver, de la volumétrie générale jusqu'aux éléments de détails, afin de conserver à l'ensemble sa qualité architecturale et sa valeur historique. Les fermes ont la particularité de s'implanter traditionnellement dans des espaces ouverts, non clôturés.

Éléments identitaires à préserver :

- > la forme des toitures et les sous-faces des débords de toit en voliges bois
- > la qualité des maçonneries de pierre et des enduits
- > l'organisation plus ou moins irrégulière des ouvertures en façade et les menuiseries anciennes avec leurs couleurs
- > les grands vantaux à bois à croix de Saint-André des portes de grange
- > les escaliers en pierre et en bois, les galeries et les balcons avec leurs garde-corps en bois découpé ou en ferronnerie et les lambrequins en bois
- > les détails architecturaux spécifiques : décors peints, inscriptions
- > les éventuels calades et dallages en pierre au pied de la construction.

L'ouverture de lucarnes en toiture est interdite afin de préserver le caractère rural, l'unité de la toiture et l'équilibre général de la volumétrie de la construction. La fermeture des escaliers extérieurs et des galeries couvertes, par quelque moyen que ce soit, est interdite afin de préserver l'intérêt architectural de cette typologie.



11 – MAISONS RURALES

Les maisons rurales peuvent présenter différentes configurations :

- > en bande de trois à cinq maisons avec chacune leur entrée, voire leur escalier d'accès aux parties surélevées. Ces ensembles ne présentent alors pas de dépendances agricoles intégrées ;
- > en maisons jumelles avec escalier en pierre face à face, donnant une composition architecturale symétrique remarquable ;
- > en maisons isolées et regroupant sous un même volume habitation et dépendances agricoles. Elles se rapprochent alors de la forme de « petites fermes ».

Les maisons rurales s'inscrivent généralement dans les centres bourgs. Elles présentent le même type de caractéristiques architecturales à préserver que les fermes. Les toitures et les escaliers extérieurs marquent particulièrement ce type de construction dont les parcelles ne sont traditionnellement pas clôturées.

Éléments identitaires à préserver :

- > les formes de toiture et les débords de toit avec voliges en bois soutenus par des aisseliers bois ou des poutres débordantes
- > la qualité des maçonneries de pierre et des enduits
- > l'organisation des ouvertures en façade et les menuiseries anciennes avec leurs couleurs lorsqu'elles sont encore en bon état
- > les escaliers en pierre et en bois, les galeries et balcons avec leurs garde-corps en bois ajouré ou en ferronnerie et les lambrequins en bois
- > les détails architecturaux spécifiques : décors peints, inscriptions gravées

L'ouverture de lucarnes en toiture est interdite afin de préserver le caractère rural, l'unité de la toiture et l'équilibre général de la volumétrie de la construction. La fermeture des escaliers extérieurs et des galeries couvertes, par quelque moyen que ce soit, est interdite afin de préserver l'intérêt architectural de cette typologie.



1 – LES TYPOLOGIES PATRIMONIALES

12 – MAISONS DE VIGNERON

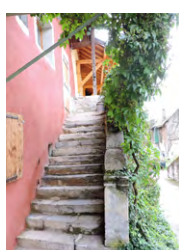
On observe relativement peu de maisons de vigneron sur les territoires de Grand Chambéry mais c'est une typologie qui présente des particularités fortes et qui témoigne de la culture de la vigne sur une partie du territoire. On retrouve cette typologie notamment sur les communes de Saint-Baldoph et de Barby. Les maisons présentent un rez-de-chaussée surélevé accessible par un escalier en pierre. L'accès à la cave est de plein pied via une porte cintrée et un passage empierré ménagé sous l'escalier. Certaines maisons portent des dates témoignant de leur ancienneté.

Les maisons de vigneron présentent des particularités typologiques qu'il s'agit de préserver, de la volumétrie générale jusqu'aux éléments de détails, afin de conserver à l'ensemble sa qualité architecturale et sa valeur historique.

Éléments identitaires à préserver :

- > les toitures en ardoise
- > la qualité des maçonneries de pierre et des enduits
- > le caractère irrégulier des ouvertures et les proportions des ouvertures anciennes
- > l'escalier en pierre
- > le passage voûté vers la cave avec le sol pavé de pierre
- > les dates inscrites sur les façades

Il est fortement recommandé de ne pas créer de lucarnes en toiture. La fermeture des escaliers extérieurs et des galeries couvertes, par quelque moyen que ce soit, est interdite afin de préserver le caractère architectural de cette typologie.



13 – GRANGES ET DÉPENDANCES AGRICOLES

Les granges et les dépendances agricoles forment une composante importante des paysages de Grand Chambéry et sont notamment caractéristiques des Bauges. Elles témoignent de l'histoire et des pratiques agricoles du territoire. Les dépendances peuvent être soit isolées dans les parcelles agricoles, comme les grangettes qui servaient aux paysans d'espace de stockage du foin, soit inscrites dans les villages à proximité des fermes. Leur architecture est essentiellement composée de bois (bardages, charpentes, tavalans) sur une structure en pierre et les toitures sont aujourd'hui en grande partie réalisées en bardages métalliques. Les granges peuvent présenter une grande qualité d'architecture, dans leur volumétrie comme dans leurs détails.

Les granges doivent être préservées dans leur volumétrie d'ensemble et dans leurs détails d'architecture.

Éléments identitaires à préserver :

- > la mixité des matériaux, avec un soubassement ou des piliers en maçonnerie de pierre et une structure en bois et bardages bois
- > les hautes toitures avec croupes ou demi-croupes protégeant les pignons
- > les forts débords de toit maintenus par des aisseliers en bois ou des poutres débordantes
- > les balcons suspendus (« tavalans »)
- > les portes de grange avec leurs vantaux en bois renforcés par des traverses obliques ou des croix de Saint-André

Il est fortement recommandé de ne pas ouvrir de chassis de toit et de ne pas créer d'extension. Les granges peuvent être transformées en habitation dans le respect de leurs caractéristiques typologiques. Dans ce cas, les portes de grange peuvent être transformées en baies fermées par des menuiseries de bois ou de métal à condition de conserver leurs vantaux en bois traditionnels.



1 – LES TYPOLOGIES PATRIMONIALES

14 – PETIT PATRIMOINE LIÉ À L'EAU BASSINS, LAVOIRS, PONTS, CANAUX

Les territoires de Grand Chambéry présentent une grande diversité de petit patrimoine, caractéristique de l'histoire et des pratiques liées au terroir. L'eau est partout présente et de très nombreux fontaines, bassins, lavoirs se comptent dans tous les bourgs, villages et hameaux. Les bassins sont généralement en ciment et présentent une même forme allongée avec décor en compartiments. On compte également quelques éléments en pierre. Certains présentent de larges bords permettant d'y laver le linge. Les bassins peuvent être soit à l'air libre soit couverts d'une toiture à charpente en bois. Les ponts de pierre, de belle facture, témoignent des nombreux rus et talwegs à traverser parcourant le territoire montagneux. Enfin de nombreux moulins et usines utilisant la force de l'eau sont présentes sur le territoire : les canaux d'amenée d'eau, souvent maçonnés en pierre, en constituent un témoignage ainsi qu'un élément paysager d'intérêt.

Les éléments de petit patrimoine lié à l'eau doivent être conservés dans leur intégrité et leurs détails de mise en œuvre et d'architecture.

Éléments identitaires à préserver :

- > les bassins en ciment ou en pierre, avec leur décor à compartiments et les bouches de fontaines en forme de dauphin ou autre
- > les plages des lavoirs
- > les charpentes en bois des couverture et les toitures
- > les maçonneries de pierre des ponts

Les bassins et fontaines peuvent éventuellement être déplacés à proximité de leur emplacement d'origine, notamment pour des raisons de sécurité routière. Les canaux maçonnés d'amenée d'eau aux moulins ou aux usines seront également préservés avec leurs éléments techniques éventuels (vannes...) et leur maçonnerie restaurée.



15 – PETIT PATRIMOINE RELIGIEUX ET COMMÉMORATIF

CROIX, ORATOIRES, STATUES, MONUMENTS AUX MORTS

Les croix et oratoires sont très nombreux sur le territoire. Les croix, datant pour la plupart du 19^{ème} siècle, témoignent du renouveau de la ferveur religieuse à cette époque et de l'organisation de missions de réévangélisation des campagnes. Les oratoires, les statues votives de la Vierge ou autres sur piédestal en enrochement, les multiples Vierges installées dans des niches sur les façades des maisons au décor plus ou moins élaboré, témoignent quant à elles de l'importance du culte marial dans les territoires ruraux. Enfin, les monuments aux morts sont importants pour préserver la mémoire des grandes guerres qui jalonnèrent le 20^{ème} siècle.

Les éléments de petit patrimoine religieux et commémoratifs doivent être conservés dans leur intégrité et dans leurs détails de mise en œuvre et d'architecture. Leur implantation d'origine ayant un sens par rapport à la topographie (chemins, relief, espace urbain) ou l'histoire du lieu, tout projet de déplacement doit faire l'objet d'une réflexion attentive.

Éléments identitaires à préserver :

- > l'ensemble des éléments des croix (piédestal, fût, croix) en pierre, en ciment ou en ferronnerie, avec les inscriptions
- > les oratoires avec leurs détails d'architecture, leur grille et leur statue
- > les bases empierrées avec les statues votives
- > les niches en façade sur les maisons, avec leurs éventuels détails de sculpture et éléments de décor peint, et les statues qu'elles contiennent
- > les monuments aux morts et leurs éventuels aménagements aux abords

Les croix, les oratoires, les statues votives sur base empierrée, les monuments aux morts peuvent éventuellement être déplacés à proximité de leur emplacement d'origine pour des raisons de sécurité routière ou tout projet de mise en valeur.



1 – LES TYPOLOGIES PATRIMONIALES

16 – PETIT PATRIMOINE DOMESTIQUE – FOURS À PAIN

Quasiment chaque village, hameau, écart isolé du territoire présente un four à pain. Ces édifices constituaient un des centres de la vie villageoise et le sont sans doute encore, comme le montrent dans bien des cas les travaux de restauration récemment réalisés, l'éventuel fleurissement et les traces de suie témoignant d'un usage encore actuel. Les fours sont tous conçus sur le même modèle : un quadrilatère en pierre surmonté d'une toiture à deux pans. L'accès à la bouche du four diffère : dans la plupart des cas elle est voûtée en pierre, dans d'autres plafonnée en bois. Les combles permettent d'entreposer le bois et peuvent être fermés par des bardages bois ou laissés ouverts.

Les fours à pain doivent être conservés dans leur intégrité et leurs détails de conception, de mise en œuvre et d'architecture : l'avaloir avec ses banquettes, la sole en galets, brique ou molasse, le cordon, la brassière, la ou les tablettes de pierre, le cendrier, etc. qui témoignent des divers usages liés au four et à la cendre utilisée ensuite pour faire du savon, de la lessive...

Éléments identitaires à préserver :

- > les maçonneries de pierre et de brique
- > les toitures à deux pans
- > les voûtes en maçonnerie
- > les éventuels bancs en maçonnerie dans l'espace devant la bouche du four



17 – PATRIMOINE ARTISANAL ET INDUSTRIEL

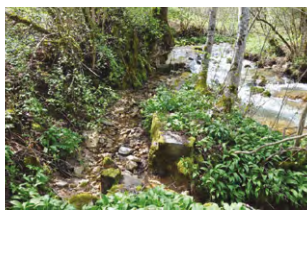
Le patrimoine artisanal et industriel sur les territoires de Grand Chambéry est notamment représenté par les sites industriels liés à l'eau et au bois : moulin, papeterie, scierie, menuiserie, martinets, fonderies, tanneries, textiles... Les moulins ont généralement disparus et il n'en reste que des vestiges (pans de murs, emplacement des meules, canaux). Ceux existants encore ont été transformés en logement. Le patrimoine industriel prend en montagne essentiellement la forme de hangars en pierre et bois. Dans les espaces plus urbains, on peut observer des ensembles plus récents en béton qui ont été conservés ou réhabilités (Chambéry, Cognin).

Le patrimoine industriel présentent certains caractère typologique qui doivent être préservés, y compris dans le cas d'une réhabilitation ou d'un changement d'affectation, afin de conserver la valeur architecturale et historique des ensembles.

Éléments identitaires à préserver :

- > les hangars pierre et bois, les halles
- > les ouvertures de grandes dimensions
- > les éventuels éléments de machinerie (roues des moulins, engrenages...) qui pourront être laissés en place ou déplacés à l'intérieur du site industriel selon le projet
- > les détails architecturaux et inscriptions en façade

Les ouvrages de prise et d'amenée d'eau des moulins (prises d'eau, biefs,..) seront dans la mesure du possible maintenus.



**ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT
ET DE PROGRAMMATION
THÉMATIQUE**

**PETIT PATRIMOINE
ET BÂTI ANCIEN**

PARTIE 2.

**LES CARACTÉRISTIQUES
ARCHITECTURALES
DU BÂTI ANCIEN :
PRÉSERVATION
ET TRANSFORMATION
DU PATRIMOINE BÂTI**

1 – LA TOITURE

MATÉRIAUX, FORMES, DÉBORD ET DÉCOR



La toiture, formée de la charpente et de la couverture, constitue une des parties essentielles de la construction, assurant la protection de la maison contre les intempéries, permettant le stockage dans l'espace sous toiture. D'un point de vue esthétique, la toiture permet d'unifier un ensemble bâti comme de distinguer certaines parties spécifiques. C'est un des éléments les plus visibles de la construction dans le lointain. La juxtaposition des toits est un des premiers éléments de perception et d'intégration paysagère d'une construction ou d'un ensemble de constructions, notamment en montagne où les vues sont plongeantes. À l'échelle du bâtiment en vue proche, la toiture peut prendre des proportions très importantes. C'est une grande surface colorée qui assied la façade. Le traitement de cette partie est un point particulièrement sensible dans tous travaux de restauration afin de préserver la qualité architecturale et paysagère de l'ensemble bâti.

Dans les territoires de Grand Chambéry, les toitures sont généralement couvertes en ardoise ou en bardages métalliques en remplacement du chaume et du bois pour le bâti rural montagnard. La tuile mécanique a pu également être utilisée pour des constructions plus récentes de type villa ou en remplacement de l'ardoise. Les tonalités colorées des toitures tendent donc vers le gris, le bleu foncé et plus ponctuellement l'ocre rouge (rouille de la tôle, tuile).

Les formes des toitures sont généralement imposantes, avec de fortes pentes de toit, révélant des charpentes puissantes et essentielles dans l'architecture locale. Dans l'architecture rurale, le stockage du foin nécessitait de vastes espaces sous toiture qui assuraient en contrepartie une bonne isolation, tandis que dans les châteaux et les maisons bourgeoises, ces espaces permettaient de loger la domesticité et de signaler la maison de loin. Les débords de toit parfois très profonds sont caractéristiques de l'architecture rurale (fermes, maisons rurales, granges...) ou d'une architecture plus récente de villas avec aisseliers. Les sous-faces sont fermées par des voliges ou des treillis en bois. Enfin, les toitures sont généralement à deux pans avec croupes ou croupettes en pignon.

Des éléments de décor peuvent marquer certaines parties des toitures : épis de faitage en zinc à la pointe des croupes, crêtes de toit sur le faitage, lambrequin pendant à l'égout. Ils animent l'architecture et peuvent marquer le statut social du propriétaire.

On ne note quasiment pas de lucarnes. Elles sont visibles sur certaines maisons bourgeoises et immeubles mais ne font pas réellement partie de l'architecture traditionnelle du territoire.

La restauration et la réhabilitation d'une maison ancienne ne doit pas lui faire perdre les qualités de son architecture traditionnelle, ce qui fait à la fois son charme, sa patine et témoigne du lien fort qu'elle entretient avec son environnement comme avec les usages des habitants qui l'ont construite ou l'ont faite vivre. Son architecture spécifique témoigne de savoir-faire et d'une histoire. Donner une nouvelle vie à un bâtiment ancien c'est aussi respecter ce qui en fait ses caractéristiques d'ancienneté et de qualité.

De façon générale, il s'agit donc de préserver la diversité des identités architecturales et paysagères des territoires de Grand

Chambéry en conservant, pour les constructions anciennes, les dispositions et matériaux d'origine, voire de les rétablir lorsqu'ils ont été dénaturés.

Il s'agit de retrouver dans les toits neufs la qualité des toits anciens, de préserver la lecture de l'organisation architecturale et la qualité des détails des façades et de façon générale l'adaptation des constructions au climat.

En cas de travaux de restauration ou de réhabilitation, on tiendra particulièrement compte en toiture des éléments suivant :

Les matériaux de couverture

Les toitures seront restaurées de façon générale en ardoise, avec des crochets de couleur noire. Le bardage métallique étant devenu une composante des paysages bâtis montagnards, il peut être également utilisé pour le renouvellement des couvertures aujourd'hui constituée de ce matériau ou de tôle, sauf si l'on souhaite restituer une toiture en chaume ou en tuile de bois. Sur certaines typologies spécifiques (villas) et lorsque ce matériau a été utilisé à l'origine, la tuile à emboîtement dite « mécanique » (de type tuile losangée ou à côtes) peut également être autorisée.

Les formes de charpente

Les formes et les pentes des toitures doivent conserver leurs dispositions d'origine, avec les coyaux éventuels, sauf à restaurer un état antérieur sur une toiture ayant été dénaturée.

Le traitement des débords de toit

Les dépassées de toit peuvent être profondes et rendre la sous-face très visible depuis la rue. Celle-ci devra faire l'objet d'un traitement particulièrement soigné.

En fonction des dispositions d'origine, le débord de toit pourra être traité soit :

- > avec des planches de bois laissées brutes ;
- > en treillis de bois dans la mesure du possible lorsque le débord en présentait ;
- > en étant fermé à l'aide de planches posées parallèlement au mur gouttereau, parallèlement à tous les murs ou perpendiculairement à tous les murs en fonction des cas, laissées brutes ou peintes de façon cohérente avec la couleur de la façade.

Certains débords de toit peuvent présenter des dispositifs différents qui seront préservés et restaurés.

L'épaisseur des planches neuves sera appréciée en fonction des planches anciennes. Les aisseliers, les chevrons apparents et les poutres débordantes conserveront leurs dispositions d'origine.

En cas d'isolation de la toiture, il s'agira de ne pas répercuter au niveau des dépassées de toit la surépaisseur occasionnée par l'isolation. Le traitement du débord devra permettre de préserver la finesse ou l'aspect de finesse de la rive.

Les éléments de décor de toiture

Les épis de faitage en zinc ou en terre cuite, les girouettes, les crêtes de toit et les lambrequins en bois ou en métal animent et structurent la toiture.

Ils peuvent être très élaborés et sont plutôt caractéristiques d'une architecture seigneuriale ou bourgeoise.

- > Ils doivent être préservés ou restaurés dans leurs dispositions d'origine et leurs détails d'ornementation.

Les cheminées et les lucarnes anciennes

Les souches de cheminée n'ont pas un impact particulièrement fort dans l'architecture locale. Elles restent de petites dimensions.

- > Cheminées et lucarnes anciennes seront préservées et restaurées en cohérence avec le traitement du reste de la façade et de la toiture. Les cheminées en maçonnerie de pierre ou de béton seront enduites. Les cheminées en brique pourront rester à vue. Les lucarnes devront conserver leurs petites dimensions et leurs proportions, leurs matériaux, leur forme et leurs éléments de décor ou de modénature.



OUVRIR UNE FENÊTRE DE TOIT, POSER DES PANNEAUX SOLAIRES OU PHOTOVOLTAÏQUES



Tous travaux, même modestes, peuvent altérer ou au contraire valoriser un cadre de vie, notamment lorsque celui-ci présente un caractère patrimonial.

En cas de travaux de réhabilitation ou de transformation d'une toiture, on tiendra particulièrement compte des éléments suivant :

Ouverture d'une fenêtre en toiture

Il est fortement déconseillé de créer des lucarnes nouvelles en toiture. Sur le territoire, ces dispositifs sont peu répandus et correspondent à une architecture relativement récente et urbaine (maison de bourg, maisons bourgeoise, certaines villas). De plus, la création de lucarnes entraîne généralement un déséquilibre de l'aspect de la construction qui perd alors en qualité architecturale.

Les châssis de toit peuvent permettre de répondre au souhait d'éclairer l'intérieur de nouvelles pièces créées dans les combles.

Ils devront être de petites dimensions et implantés en cohérence avec l'organisation des façades, alignés sur les travées ou les ouvertures existantes et de préférence être placés dans la partie basse du toit. Les châssis et les éventuels coffret de volet roulant ne devront pas dépasser du nu de la couverture afin de s'intégrer dans le plan de la toiture. Il est conseillé de les limiter en nombre (2 à 3 maximum par pan de toit).

La création d'une verrière en toiture peut également permettre d'apporter de la luminosité intérieure. La verrière devra présenter des proportions étroites et être implantée de préférence verticalement. Son implantation devra être pensée en fonction de la typologie de la construction, en cohérence avec les trames architecturales existantes et la volumétrie générale.

En cas d'isolation de la toiture

L'isolation de la toiture ne devra pas occasionner de répercussion en termes de surépaisseur au niveau des dépassées de toit. Le traitement du débord devra permettre de préserver la finesse ou l'aspect de finesse de la rive.

Les panneaux solaires et photovoltaïques

L'implantation de panneaux solaires ou photovoltaïques peut nuire fortement à la qualité architecturale d'une construction.

- > On privilégiera la pose des panneaux et capteurs solaires sur des constructions annexes, en toiture de véranda, en auvent, sur un abri de jardin ou à bois, en appui sur la face intérieure d'un mur de clôture, etc. La pose au sol ou en appui sur la façade peut également être une solution si l'emplacement

est peu ou pas visible depuis l'espace public.

- > En toiture, les panneaux et capteurs pourront être implantés :
 - > dans le cas d'un auvent, d'une dépendance agricole isolée, d'un hangar, d'une annexe ou d'un abri : sur la totalité de la surface ;
 - > dans le cas d'une toiture principale : sur une partie entière de toiture dans la continuité des trames architecturales existantes (dans le prolongement vertical d'une porte de grange par exemple), sans cadre de tuile ou d'ardoise.
- > L'intégration des panneaux et capteurs dans le nu de la couverture sera privilégiée. La pose en surépaisseur dans la même inclinaison que la toiture peut être envisagée si les panneaux et capteurs sont suffisamment fins pour éviter tout effet disgracieux. Le cadre des panneaux devra être de la même couleur ou d'une couleur proche de celle des cellules.
- > Les panneaux colorés, à motifs ou à relief (reprenant par exemple les joints debout des bardages métalliques) et les tuiles solaires peuvent offrir une bonne solution d'intégration paysagère. On veillera alors à adapter la couleur des panneaux en fonction de celle de la couverture sur ou contre laquelle ils sont implantés afin d'unifier l'aspect d'ensemble.

Les éléments techniques

- > Les antennes, les paraboles, les sorties de VMC ou de poêle et tout autre élément technique doivent être intégrés à l'architecture et le moins visible possible depuis les espaces publics. Ils seront regroupés afin de ne pas miter l'ensemble de la toiture.

Il est recommandé d'utiliser des paraboles transparentes ou colorées dans une teinte en accord avec le fond (toit, mur) sur lequel elles sont posées. Les sorties VMC seront traitées en chatière ou menées dans les conduits de cheminée existants.

- > On privilégiera les sorties de poêle ou de chaudière conduites par l'intérieur. La sortie en toiture devra être traitée comme une souche de cheminée traditionnelle. Le conduit extérieur ne sera autorisé que si aucune autre solution n'est possible. Il devra alors faire l'objet en façade d'un traitement architectural permettant son intégration à l'ensemble bâti, en termes d'implantation, de matériau et de couleur.



2 – LES FAÇADES

OUVERTURES, MENUISERIES, FERRONNERIES ET COULEURS

La façade est comme le visage ou la peau d'une maison : elle la protège des intempéries et des aléas climatiques extérieurs, elle reflète son organisation intérieure et les usages de ses habitants et prend une dimension esthétique plus ou moins marquée selon le statut social de ces habitants. Il y a donc plusieurs éléments à prendre en compte sur les façades d'une construction ancienne que l'on souhaite restaurer ou transformer : les particularités structurelles et constructives de ce bâti élevé avec des matériaux naturels issus de l'environnement proche, les éléments et les détails architecturaux qui témoignent d'une typologie, d'une histoire, d'une qualité d'architecture et enfin l'organisation des ouvertures qui composent souvent une façade remarquable, qu'elle ait l'irrégularité fonctionnelle d'une ferme ou la noble régularité d'une maison forte. Restaurer les façades d'une maison c'est se poser avant tout la question du maintien des caractéristiques constructives et architecturales des éléments qui la composent.

En cas de travaux de restauration ou de réhabilitation, on tiendra particulièrement compte en façade des éléments suivant :

Les ouvertures existantes

Les différents types d'ouvertures répondent chacun à des usages particuliers et permettent de lire les différents espaces qui composent la construction : porte piétonne d'entrée dans l'habitation, fenêtre du logis, porte d'écurie, porte de grange, fenestrou d'aération... Leur organisation en façade peut également témoigner du statut des habitants ou du caractère urbain ou rural de l'édifice. Il s'agit donc de maintenir l'équilibre et la logique des formes et des proportions des baies anciennes dans le lien qu'elles entretiennent avec les anciens usages et la qualité de la construction, afin de préserver la lisibilité architecturale de l'édifice comme sa cohérence d'ensemble.

- > On veillera donc à ne pas modifier les ouvertures, sauf dans le cas d'une baie déjà modifiée dont on souhaite rendre les proportions d'origine.

L'organisation des façades

À l'instar des formes et des proportions des ouvertures existantes, leur organisation sur la façade identifie une construction dans son caractère (urbain, « bourgeois », rural,...) et dans sa typologie. Ainsi les fermes, les maisons rurales, les granges ont plutôt une écriture architecturale irrégulière (ce qui ne signifie pas qu'elle ne répond pas à une organisation précise), tandis que les châteaux, les maisons bourgeoises ou les villas présentent une organisation en façade régulière, à travées ou composée de façon « savante ». De même, les proportions des ouvertures peuvent être différentes en fonction des étages. Enfin certaines façades peuvent être quasiment ou totalement pleines et aveugles, mettant en valeur la massivité et la qualité d'une maçonnerie par exemple. Cette fermeture peut traduire la nécessité de se protéger du froid et les façades nord, les murs pignon sont souvent dans ce cas.

De façon générale, il s'agit donc d'éviter la défiguration des façades anciennes par des bouchages irréflechis, la déformation des baies anciennes ou de nouveaux percements hasardeux en termes d'implantation et de proportion. Le

maintien du remarquable équilibre architectural des façades anciennes est un des éléments essentiels dans la préservation de la qualité des constructions.

- > Le rythme et les trames architecturales d'organisation des ouvertures en façade doivent être maintenus. Les nouveaux percements doivent s'intégrer dans l'organisation existante et ne pas la dénaturer par une implantation aléatoire ou contrevenant aux principes d'organisation fonctionnelle et esthétique de la façade. Le bouchage éventuel d'une baie ne doit pas non plus compromettre l'organisation existante de la façade et son équilibre.

Les menuiseries, les ferronneries et les couleurs

Les portes témoignent, comme les ouvertures, des usages qui leur sont liés. Les portes d'habitation sont les plus élaborées et présentent un décor plus ou moins complexe, des simples compartiments à des éléments de mouluration chantournée ou de sculpture selon le statut social des habitants. Les portes de dépendances (écurie, étable...) sont plus simples et composées de planches verticales clouées sur un jeu de planches horizontales. Les planches des portes de grange sont assemblées à l'aide de traverses horizontales renforcées par des traverses obliques ou des croix de Saint-André. Les contrevents (volets extérieurs) sont constitués de planches de bois verticales assemblées par des traverses horizontales. Ils peuvent présenter des compartiments et des persiennes. Les fenêtres sont également en bois et sont partitionnés en 3 ou 4 carreaux. Les maisons bourgeoises, les maisons fortes et les châteaux pouvaient ne pas présenter de contrevents extérieurs mais des volets intérieurs.

- > De façon générale, on privilégiera le maintien des menuiseries anciennes (huisseries, fenêtres, portes et volets) en bois, lorsqu'elles sont encore en bon état. Elles seront restaurées avec toutes leurs caractéristiques en termes de partition, de décor ou de simplicité en fonction de leur type.
- > En cas de renouvellement, les menuiseries reprendront la forme et les partitions des menuiseries anciennes. Les profilés seront le plus fin possible. On privilégiera le bois peint ou laissé à son vieillissement naturel. Les volets pliants en bois ou métalliques peuvent être autorisés pour des architectures plus récentes et urbaines comme les villas ou les immeubles. Les portes de grange peuvent être fermées avec des menuiseries en métal et présenter dans ce cas des partitions plus contemporaines, à condition que les vantaux en bois spécifiques soient conservés.

Le PVC, polluant, peu durable et inesthétique, et l'aluminium sont fortement déconseillés globalement et proscrits pour les portes et les volets. Ils peuvent être tolérés sur des façades pas ou peu visibles depuis l'espace public. Dans le cas de constructions architecturales remarquables, ils peuvent être interdits pour tout type de menuiserie.

On évitera également :

- > le bois vernis, d'aspect trop brillant, et la lasure, étouffant le bois ;
- > la couleur blanche pure, trop contrastée par rapport aux teintes du bâti ancien ;
- > les volets avec traverse oblique (« à Z ») hérités d'un style « rustique » récent et non traditionnel ;
- > les volets roulant, pouvant impacter fortement la qualité architecturale d'une façade.

La pose de porte de garage sur une ouverture existante ne devra pas entraîner la modification des proportions de celle-ci.

Certaines maisons de bourg, châteaux, villas ou immeubles peuvent présenter des garde-corps de fenêtre en ferronnerie de qualité, des 18^{ème} ou 19^{ème} siècle, de style Art nouveau ou Art déco par exemple. Ils devront être maintenus et restaurés.

La couleur des menuiseries et ferronneries devra être réfléchiée dans une cohérence d'ensemble de la façade. Il est conseillé de réaliser des essais préalables afin de tester en situation la pertinence du choix en fonction de la lumière, des autres

éléments colorés situés à proximité, etc. On préférera utiliser des peintures réalisées à l'aide d'ocres ou de terres naturelles. Les traverses en bois ou en métal des volets devront être peintes de la même couleur que les planches.

Certaines fermes présentent des volets peints de deux couleurs vives dont la bichromie pourra être restaurée.

LES MENUISERIES ANCIENNES : FENÊTRES ET VOILETS



LES MENUISERIES ANCIENNES : PORTES



LES MENUISERIES ANCIENNES : TENDANCES COULEUR



LES MENUISERIES ANCIENNES : PORTES DE GRANGE ET DE HANGAR





MATÉRIAUX ET ENDUITS, DÉCORS, ÉLÉMENTS ET DÉTAILS D'ARCHITECTURE

En cas de travaux de restauration ou de réhabilitation, on tiendra particulièrement compte en façade des éléments suivant :

Les matériaux et les enduits

Les matériaux de construction du bâti ancien sont issus de ressources locales et matérialisent la relation intime existant entre le patrimoine bâti et l'environnement, le terroir dans lequel il est implanté. Le patrimoine bâti procède et participe à la fois de l'identité d'un territoire. Dans les territoires de Grand Chambéry, les principaux matériaux d'édification des murs sont la pierre calcaire et la molasse, hourdées au mortier de chaux et de sable ou de chaux et de terre, et le bois utilisé en poteaux et bardage. On note également dans certains secteurs l'utilisation d'un remarquable marbre gris veiné de blanc et dans d'autres des maçonneries en galets de rivière. Les maçonneries de moellons sont couvertes d'un enduit de chaux et de sable les protégeant des intempéries et permettant de mettre en valeur les façades. Seules les pierres de taille sont traditionnellement laissées à vue.

La mise en œuvre et la finition des enduits ne sont pas de la même qualité selon la destination de la construction qu'ils recouvrent : les habitations présentent un enduit couvrant fin et soigné parfois orné de décors peints au badigeon de chaux tandis que les dépendances et les annexes non bardées de bois sont couvertes d'un enduit plus grossier. Néanmoins dans certaines parties du territoire (côté Chartreuse notamment) la distinction entre ces espaces dans l'architecture rurale peut être moins prononcée. Les architectures plus récentes comme les villas, certaines maisons bourgeoises ou les immeubles peuvent présenter des enduits réalisés avec du ciment prompt ou naturel. Les bardages bois enfin permettaient de fermer simplement les espaces de stockage tout en assurant leur ventilation.

Les enduits, que ce soit dans les secteurs ruraux ou urbains, pouvaient être réhaussés de badigeon de couleur vive, jaune, rose ou bleu. Néanmoins les tendances couleur générales sont plutôt l'ocre jaune clair et le gris.

- > De façon générale, les maçonneries de pierre et les bardages bois en bon état seront conservés. Les enduits anciens seront également préservés dans la mesure du possible et pourront être ravivés par un lait de chaux. En cas de restauration de la maçonnerie de parties de mur, on veillera à la qualité de mise en œuvre de la pierre, notamment à la logique de pose des pierres et à la finesse des joints.
- > Sauf pour les façades en pierre de taille qui pourront rester à vue, les maçonneries de pierre doivent être protégées par un enduit perspirant, qu'il soit couvrant ou « à pierre vue » c'est-à-dire laissant affleurer la pierre. On privilégiera les enduits réalisés à la chaux et au sable. On veillera également à préserver la partition traditionnelle entre les façades des habitations couvertes d'un enduit couvrant fin avec des décors éventuels et les façades des dépendances couvertes d'un enduit plus grossier ou à pierre vue et sans ornementation. Néanmoins, dans certains cas de maisons bourgeoises ou de villas, les dépendances pouvaient être enduites dans le même caractère que la maison principale. On respectera alors ce principe.
- > Les surépaisseurs, le détournage des pierres au niveau des chaînes d'angle ou des encadrements, les joints creux ou en saillie, les matériaux à empreinte sont à proscrire sauf dans les quelques cas d'une architecture récente (années 1930 ou 1950 par exemples) dans laquelle la restauration de particularités de ce type peut être justifiée.
- > Les baguettes d'angles sont globalement vivement déconseillées et interdites sur les constructions à l'architecture remarquable.
- > Les enduits ciments sont à proscrire pour leur aspect inesthétique et les désordres qu'ils peuvent provoquer dans les maçonneries en rendant le mur étanche et en empêchant la vapeur d'eau intérieure de s'évacuer. Les peintures minérales sont déconseillées mais peuvent être tolérées si le projet le justifie.





MATÉRIAUX, ENDUITS ET COULEURS DES FAÇADES



Les éléments architecturaux

L'architecture locale ancienne s'identifie également à travers la présence d'éléments architecturaux en façade qui font sa diversité et sont constitutifs d'une typologie.

On observe notamment :

Les escaliers de ferme

Ils sont notamment caractéristiques de l'architecture rurale, où on relève la présence de nombreux escaliers en pierre ou en bois permettant d'accéder à l'étage d'habitation tandis que le rez-de-chaussée était dévolu aux animaux.

Les galeries couvertes

L'étage d'habitation des fermes est desservi par une coursive protégée par le débord de toit et qui peut être suspendue à la toiture, posée sur des consoles en bois ou sur un soubassement

en pierre dans la continuité de l'escalier. La galerie peut parcourir la totalité de la façade du logement. Elle est marquée par un garde-corps en bois ou en ferronnerie. Certaines sont ornées d'un lambrequin en bois ajouré protégeant la tranche du plancher de la galerie. Certaines villas ou maisons bourgeoises peuvent également présenter des galeries extérieures sur poteaux, dans un vocabulaire architectural plus « bourgeois » leur donnant un caractère de loggia.

Les tavalans

Ces balcons suspendus en bois servant de plate forme de séchage protégé par le débord du toit forment une particularité de l'architecture rurale des Bauges. Les suspendes peuvent être réalisées à l'aide de troncs d'arbres ayant poussé sur un terrain en pente et au pied naturellement courbé, notamment sous le poids de la neige.



Les devantures anciennes

Certains rez-de-chaussée de maison comportaient des boutiques dont on peut encore observer les devantures en bois en façade, pour la plupart finement composées en compartiments avec moulures, décor en relief, corniche.

Les tourelles

Les tourelles rondes ou carrées accolées aux constructions identifient des châteaux et des maisons fortes ou des maisons bourgeoises reprenant le vocabulaire seigneurial. La toiture est en pavillon ou en poivrière et peut être marquée d'un épi de faîtage ou d'une girouette.

Les marquises

Ces petites toitures édifiées au-dessus du seuil d'une porte et permettant de marquer l'entrée et de protéger des intempéries la personne entrant ou sortant du logement sont caractéristiques de la typologie des villas. Elles peuvent être réalisées en métal et couvertes d'une verrière ou en bois et couvertes avec le même matériau que la toiture de la maison, dans tous les cas en cohérence avec l'architecture générale de la construction.

Les balcons

Les balcons s'observent notamment sur les maisons de bourg, les villas, les immeubles et les maisons bourgeoises où ils marquent une composition architecturale particulière. Leurs proportions comme le matériau et le dessin des garde-corps sont réfléchis dans une cohérence générale avec l'ensemble de la construction.

Les perrons et emmarchements

Ces escaliers marquant le seuil de la maison se retrouvent notamment dans les villas, les maisons bourgeoises ou les châteaux où ils peuvent prendre des formes monumentales. La forme de l'emmarchement, le dessin et le matériau du garde-corps, les détails (vases, boules, motifs sculptés) font toute la richesse du vocabulaire architectural de ces petits événements et sont conçus en cohérence avec l'ensemble de la construction.

Les pignons débordant à redents

Sur quelques constructions peuvent être observés des pignons ou des murs de refend à redents débordant largement du toit. Chaque redent est couvert d'une dalle en pierre. Ces structures témoignent de l'ancienneté des constructions auxquelles ils donnent également une forme de noblesse.

Les monte-foin

Certaines constructions agricoles présentent des espaces bardés de bois suspendues en porte-à-faux au-dessus du pignon ou de la façade gouttereau, donnant un caractère monumental à l'ensemble et témoignant de pratiques agricoles.

- > De façon générale, tous ces éléments architecturaux qui font la qualité et la diversité des formes du bâti ancien doivent être conservés et restaurés en préservant leurs caractéristiques de mise en œuvre et leurs détails. La fermeture des escaliers extérieurs et des galeries couvertes peut être interdite.





LES ÉLÉMENTS D'ARCHITECTURE : DEVANTURES DE BOUTIQUE





Les garde-corps

De façon générale, les garde-corps de galerie, de balcon, d'escalier, de perron sont dessinés et conçus en cohérence avec l'architecture de la construction, voire avec le dessin de la clôture et du portail dans le cas de villas par exemple, formant un ensemble harmonieux et de qualité. Les garde-corps sont généralement à claire-voie. On trouve des garde-corps en bois, en ferronnerie et en béton pour les constructions plus récentes. Ils peuvent être agrémentés d'éléments décoratifs comme des vases Médicis ou des objets aux formes géométriques (boules, cubes posés sur la pointe...). Les garde-corps des galeries rurales peuvent être de simples barreaudages en bois ou être constitués de planches de bois ajourées ou de ferronnerie avec des ornements simples. Les ferronneries des villas, maisons bourgeoises ou immeubles peuvent être plus élaborées.

- > Les garde-corps anciens seront préservés et restaurés dans leur mise en œuvre et leurs détails ;
- > En cas d'ajout ou de renouvellement de garde-corps, on s'inspirera des formes et des matériaux des modèles de garde-corps anciens, en veillant à adapter les choix en fonction de la typologie et de l'époque de la construction concernée comme de l'architecture de la façade et de l'ensemble bâti.

La modénature, les détails d'architecture et les décors peints

Les façades des constructions anciennes comportent généralement des éléments d'ornementation qui animent et soulignent l'architecture, expriment des croyances et marquent le souhait des habitants de montrer leur propriété ou leur statut social. Ces détails témoignent également de l'époque de construction ou de modification de la maison et, de façon générale, du soin apporté à l'architecture par l'habitant et l'artisan qui laissent ainsi la marque de leur histoire ou de leur main sur les façades.

La modénature

L'architecture ancienne du territoire est relativement sobre. Les châteaux, les maisons fortes, les maisons de bourg se distinguent plus par leur gabarit et/ou la régularité de leur façade que par la richesse de leur ornementation. Les maisons bourgeoises et les villas, plus récentes et à caractère plus urbain, présentent quant à elle une modénature plus développée faisant leur particularité. De façon générale, la modénature souligne des éléments particuliers de l'architecture : le soubassement avec un simple relief ou des bossages, les angles avec les chaînages, les encadrements des baies, les linteaux, les clefs de voûte, les différents étages (bandeaux), la sous-toiture (bandeau coloré, corniche). La modénature peut être réalisée en pierre, en enduit, parfois en bois, ou en simple badigeon coloré.

Les décors peints

L'architecture du territoire et notamment dans les Bauges présentent la particularité de compter des décors peints, reprenant les principes et les modèles de la modénature sculptée savante mais de façon picturale. Ces décors ne sont réalisés que sur les façades des parties habitées, à l'aide de badigeon coloré dans des teintes gris, bleu, rose, ocre, parfois assez vifs. Ces décors peuvent être mis en valeur par de faux ombrages et figurer des enseignes, voire des tableaux comme sur certaines chapelles.

Les meneaux, linteaux à accolade, baies cintrées

Les constructions les plus anciennes présentent des détails architecturaux caractéristiques qui témoignent de leur ancienneté et de leur qualité. Les baies à meneaux et les linteaux à accolade se retrouvent sur les châteaux, les maisons fortes et les presbytères mais aussi sur quelques fermes. Ces éléments révèlent des constructions des 16^{ème} ou 17^{ème} siècles qui doivent être préservées sans équivoque. De même, les ouvertures de porte couvertes d'un arc en plein cintre en pierre ou les passages voûtés contribuent à la qualité de la construction et à en identifier l'ancienneté.

Les inscriptions et les éléments sculptés

Les fermes et les maisons rurales comptent quant à elles des éléments d'inscription et de gravure la plupart du temps sur les linteaux ou sur les pierres de base des escaliers en pierre : date, initiales, formes géométriques, croix. Les dates relèvent le plus souvent du 19^{ème} siècle mais on observe également des dates du 16^{ème} et du 18^{ème} siècle, révélant l'ancienneté de la construction. Les chalets d'alpage présentent aussi des inscriptions parfois très récentes témoignant du passage des éleveurs dans le lieu. Certains châteaux et maisons comptent également au-dessus des portes d'entrée des éléments sculptés rappelant la noblesse des propriétaires, comme des blasons avec armoiries.

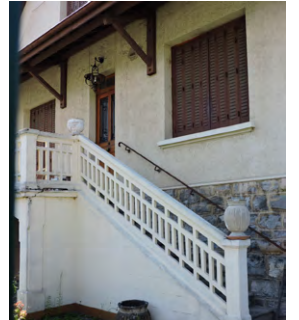
Les niches mariales

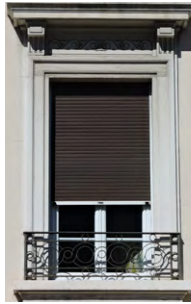
Les fermes, les maisons rurales ou les maisons de bourg peuvent comporter des niches protégeant des statues votives, généralement de la Vierge, creusées dans la façade ou à l'angle de la construction. Certaines peuvent être sculptées et peintes et présenter un grand intérêt architectural. En complément des croix de chemin ou de mission et des statues, ces éléments de petit patrimoine marquent la forte présence de la religion et notamment du culte voué à Marie jusque dans les plus petits hameaux.

Les trous d'aération et de ventilation

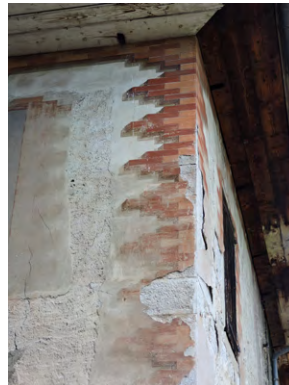
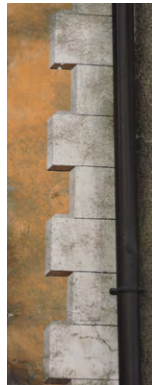
Les dépendances agricoles de certaines fermes, aux abords de Chambéry, peuvent ne pas être simplement bardées de bois mais être construites en maçonnerie. Les trous d'aération et de ventilation prennent alors une dimension décorative par leur forme géométrique et leur agencement.

- > De façon générale, tous ces détails architecturaux doivent être conservés et restaurés en préservant et en valorisant leurs caractéristiques de mise en œuvre et leurs détails.





EXEMPLES DE DÉCORS PEINTS





CRÉER UNE NOUVELLE OUVERTURE, ISOLER, CHANGER LA DESTINATION D'UNE CONSTRUCTION, INTÉGRER DES ÉLÉMENTS TECHNIQUES

Tous travaux, même modestes, peuvent altérer ou au contraire valoriser un cadre de vie, notamment lorsque celui-ci présente un caractère patrimonial.

En cas de travaux de restauration ou de réhabilitation, on tiendra particulièrement compte des éléments suivant :

Créer de nouvelles ouvertures

- > La création d'une nouvelle ouverture doit s'intégrer de façon cohérente avec les proportions des ouvertures existantes et dans les règles d'organisation et de composition de la façade. On privilégiera donc des ouvertures de type traditionnel, qui peuvent par ailleurs répondre à des besoins contemporains : le souhait de donner une grande vue et beaucoup de lumière à une pièce peut se traduire par la création d'une baie de type porte de grange, si la nouvelle ouverture respecte les proportions et l'implantation en façade de ce type d'ouverture et que l'ensemble est fermé par des vantaux bois. De même on préférera doubler une fenêtre existante par une ouverture de même type et proportions plutôt que d'élargir et de déformer les baies anciennes en place. On trouve d'ailleurs dans l'architecture ancienne des exemples de fenêtres jumelées qui peuvent servir de principe à l'intégration d'une nouvelle ouverture.
- > Des ouvertures aux formes contemporaines peuvent également être ménagées dans des constructions anciennes si leur nombre est limité et si leur implantation et leurs proportions sont réfléchies en cohérence avec l'organisation générale des façades existantes : une série de fines et hautes meurtrières dans un mur aveugle, une « faille » dans une façade en continuité verticale d'une porte d'écurie ou de grange... On privilégiera dans tous les cas les proportions verticales plutôt qu'horizontales. Dans les façades aveugles, la création d'ouvertures devra respecter ce caractère de massivité et proposer des baies aux dimensions réduites, de type fente, meurtrière ou fenestrou par exemples.
- > On veillera à la qualité des matériaux employés pour réaliser les nouveaux encadrements ainsi qu'au soin apporté à leur mise en œuvre.
- > Les nouvelles menuiseries en bois peint ou en métal avec des profilés le plus fin possible sont à privilégier. Le PVC et le bois vernis ou lasuré sont à proscrire. L'aluminium couleur métal peut être toléré sur les façades pas ou peu visibles de l'espace public.
- > L'ouverture d'une porte de garage est interdite sur la ou les façades principales des constructions patrimoniales

identifiées sur le plan de zonage du PLUi. Pour les autres constructions anciennes, elle peut être autorisée si elle ne remet pas en cause la qualité architecturale de la façade. L'ouverture créée devra être plus haute que large et se rapprocher des proportions des portes de grange traditionnelle. On privilégiera les vantaux bois aux portes de garage en matériau de synthèse.

L'isolation par l'extérieur

L'isolation par l'extérieur des constructions anciennes n'est pas un acte à prendre à la légère. Tant d'un point de vue esthétique que structurel, le recouvrement des façades a un impact fort qui, s'il est réalisé sans réflexion préalable et avec les matériaux inadéquats, peut mener à d'importants désordres pour le bâti et les paysages. Le bâti ancien présente des caractéristiques et des procédés constructifs qui lui sont propres et qui sont différents de constructions réalisées en matériaux industriels : les maçonneries de pierre, la chaux, le bois doivent « respirer », c'est à dire que la vapeur d'eau doit pouvoir être librement évacuée du mur afin d'éviter qu'elle ne se condense et dégrade les matériaux de l'intérieur. Enfermer l'eau derrière des enduits ciments ou des doublage polystyrène, PVC ou composite peut mener à des désordres structurels graves et dommageables pour la qualité patrimoniale du bâti. De plus, la forte épaisseur des murs en pierre suffit la plupart du temps à assurer une bonne inertie qui ne nécessite alors qu'une légère correction afin d'obtenir un confort thermique intérieur suffisant. Cette correction peut être notamment apportée par des enduits isolants intérieurs et/ou extérieurs (enduits chaux-chanvre, terre-paille, etc.).

- > On évitera donc de façon générale l'isolation par l'extérieur des constructions anciennes, sauf à l'aide d'enduits naturels s'ils ne risquent pas de couvrir des éléments de modénature, de détails d'architecture ou de décor peint et si leur mise en œuvre ne risque pas de créer des bourrelets ou des surépaisseurs disgracieuses. Néanmoins les parties en bardage bois, dans l'architecture rurale, peuvent faire l'objet d'une isolation par l'extérieur si l'ensemble est à nouveau bardé de bois en respectant la mise en œuvre des bardages traditionnels. De même les pignons aveugles ou les façades nord pas ou peu ouvertes peuvent faire l'objet d'une isolation par l'extérieur si cela ne compromet pas les éventuels éléments de modénature ou de décor peint et si le traitement des angles et du raccord avec les parties non couvertes est traité avec soin.
- > Sur les constructions plus récentes et 20^{ème} siècle, la mise en œuvre d'une isolation par l'extérieur devra néanmoins prendre en compte les éventuels éléments de modénature ou de détails d'architecture afin de ne pas faire perdre à la construction sa qualité architecturale. Il s'agira alors de travailler les éléments de l'isolation en finesse.

Changer la destination d'une construction ou d'une partie de construction

Certaines parties de maisons ou certaines constructions ont aujourd'hui perdu leur usage et se retrouve sans affectation. C'est le cas notamment des dépendances agricoles, isolées ou intégrées au volume de l'ancienne ferme, qui peuvent facilement en l'état servir de garage, d'atelier ou de garde-meuble mais qui pourraient également faire l'objet de travaux afin d'agrandir l'espace habitable de la maison ou être transformées en logement.

- > Ce changement de destination ne doit pas faire perdre à la construction la lisibilité de sa fonction ancienne.



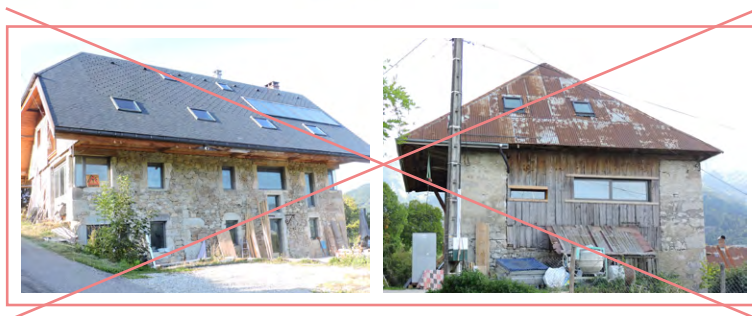
Les éléments techniques

- > De façon générale, l'ensemble des éléments techniques installés sur ou à proximité des façades : blocs de ventilation, sorties murales de chaudière, coffrets de branchement (gaz, électricité), boîtes aux lettres, conduits de poêles à bois ou liés à la restauration, etc. doivent faire l'objet d'un travail d'insertion paysagère et architecturale ou d'habillage permettant de les dissimuler et de les intégrer à la composition d'ensemble de la construction, de la façade ou du mur sur lequel ils sont apposés. Ces éléments peuvent avoir un impact particulièrement négatif sur la perception de la qualité d'un ensemble bâti.

On évitera les sorties de chaudière murales (« ventouses ») pour des sorties en toiture soit en utilisant les conduits de cheminée existant soit en les intégrant dans une souche de cheminée neuve reprenant les caractéristiques des cheminées anciennes.

Les blocs de ventilation seront posés sur les façades les moins visibles de l'espace public.

Les coffrets de branchement doivent être pris en compte dans une vision globale de la construction : emplacement, couleur, dimensions, bien que contraints par l'aspect technique et standardisé des coffrets, peuvent néanmoins constituer les conditions d'une intégration architecturale de qualité. On veillera à inscrire le coffret dans l'organisation de la façade ou du mur et à éviter qu'il coupe un élément d'architecture. Les coffrets seront de préférence encastrés dans le mur et peints dans le même ton que la façade ou, avec une pose en retrait d'au moins 5 cm du nu du mur, couverts par une pierre amovible ou un volet en bois peint reprenant les caractéristiques d'une menuiserie traditionnelle. En cas de pose en applique ou devant la façade ou le mur, les différents coffrets seront regroupés et dissimulés sous un abri (bois ou pierre et bois par exemple) ou a minima peints dans une couleur reprenant le ton de la façade. Les boîtes aux lettres extérieures seront de préférence encastrées dans le mur de façade ou de clôture ou dans le pilier d'un portail et choisie ou peinte dans une couleur du même ton que celui du mur dans lequel elles sont implantées.





IMPLANTATION ET ORIENTATION, CLÔTURES, COURS, JARDINS ET ANNEXES

En cas de travaux de restauration ou de réhabilitation, on tiendra particulièrement compte des éléments suivant :

L'implantation du bâti

Les constructions anciennes ne s'implantent pas sans réflexion dans le terrain. Elles cherchent généralement à tirer le meilleur parti du relief existant pour se protéger des vents et des intempéries, s'orienter le mieux possible par rapport au soleil ou dans certains cas être vues ou entendues de loin comme pour les châteaux ou les églises. Elles peuvent également s'aligner en fonction des voies. Ainsi les fermes sont-elles insérées perpendiculairement à la pente ou parallèlement aux courbes de niveau, les maisons de bourg sont alignées sur rue et mitoyennes, les villas sont isolées sur leur parcelle, en retrait de la voie, etc.

- > Ces principes d'implantation et d'orientation du bâti ancien par rapport au relief, au soleil et aux espaces publics doivent être pris en compte et préservés afin de maintenir la lisibilité de la construction et le lien étroit qu'elle entretient avec son environnement.

Murs de clôture, clôtures et haies

Si les fermes s'inscrivent dans des espaces ouverts, non bordés, d'autres types de constructions peuvent présenter des cours ou des jardins arrière clos ou être isolées dans leur parcelle close d'un mur ou d'une clôture, qui structurent alors l'espace urbain. Les murs de clôture anciens en pierre peuvent présenter une grande qualité de mise en œuvre et faire, avec la végétation dépassant au-dessus, le charme d'une sente ou d'une rue. Les clôtures anciennes peuvent également présenter un intérêt architectural, qu'elles soient constituées d'un mur-bahut surmonté d'une grille en ferronnerie ou d'éléments en béton ajouré. Elles sont dessinées en cohérence avec l'architecture de la maison, jusque dans les détails de garde-corps ou d'éléments de décor. Dans un ensemble de villas, les clôtures sont généralement dessinées dans un même esprit en termes de hauteur et de formes. De même, les haies participent à l'harmonie d'ensemble.

- > Les murs de clôture en pierre et les clôtures anciennes, notamment lorsqu'elles s'inscrivent dans une relation architecturale forte avec la maison, doivent être préservés avec leurs détails de mise en œuvre. Ils seront restaurés dans une réflexion de cohérence d'ensemble avec la maison et le portail. Des sections de mur ou de clôture peuvent néanmoins être démolies pour permettre l'ouverture d'un nouveau portail si cela ne remet pas en cause la cohérence de l'ensemble du linéaire.
- > Il est préférable de planter ou restaurer des haies de type bocager ou du moins constituées d'essences diversifiées et locales afin d'éviter la monotonie des « murs verts » et de contribuer à la qualité écologique des milieux urbains.

Portails, porches et portillons

Le portail, le porche et/ou le portillon permettent de pénétrer à l'intérieur de la parcelle de la maison bourgeoise ou de la villa, implantée derrière un mur ou une clôture. Le portail participe également à l'expression du statut social des habitants et est conçu dans une relation architecturale forte avec la maison. On observe ainsi une cohérence d'ensemble entre le portail, le mur de clôture ou la clôture, le jardin et parfois l'allée plantée d'arbres et la maison. Pour les maisons bourgeoises, le portail est la plupart du temps constitué de deux piles en pierre moulurées parfois surmontées de vases ou d'éléments décoratifs, avec des vantaux en ferronnerie ouvragée. Pour les villas, le portail, de plus petite taille, présentent des piles plus ornementées, en pierre ou en béton. La villa étant implantée plus proche de la rue, le rapport architectural entre la maison et les éléments de clôture est plus direct. Les porches sont réalisés en maçonnerie de pierre et surmontés d'une petite toiture à quatre pans parfois ornée d'épis de faîtage.

- > Les portails, les porches et les portillons doivent être préservés et restaurés en conservant leurs qualités de mise en œuvre et de détail. Les vantaux en ferronnerie seront en cas de besoin remplacés par des éléments de même forme et partition.

Calades

Certaines fermes présentent le long de la façade un sol empierré de galets appelé calade, délimité par un caniveau également en pierre. Il permettait de faciliter l'écoulement des eaux et le nettoyage et de limiter la présence de boue aux abords de la maison. Ces sols présentent de remarquables qualités de mise en œuvre qu'il s'agit de préserver. Dans les bourgs, le sol devant la maison peut être dallé de pierres calcaires ou pavé. De même pour les sols des passages voûtés ménagés dans les soubassements en maçonnerie des escaliers en pierre.

- > Les calades et dallages de pierre seront conservés et restaurés. Ces sols ne doivent pas être couverts (enrobé, bitume, béton...) mais mis en valeur.

Le jardin

Le jardin, qu'il soit utilitaire ou d'agrément, fait partie intégrante de l'ensemble bâti, au même titre que la cour ou que la clôture. Il a aussi un impact urbain, par les arbres de haute tige qui marquent les paysages et la végétation débordant des clôtures, apportant une ambiance particulière aux espaces bâtis.

- > On veillera notamment au maintien des arbres de haute-tige et à la diversité des essences plantées afin de préserver la qualité paysagère des jardins et leur intérêt écologique. Les arbres fruitiers locaux sont notamment à privilégier. Le dessin du jardin devra être réfléchi dans sa relation avec la ou les constructions dont il forme l'écrin, en termes d'échelle et de rapport entre espace ouvert (pelouse, prairies, plates-bandes) et fermé (boisement, bosquets).

Les annexes et dépendances

Les dépendances anciennes témoignent des usages affectés aux constructions : annexes agricoles, remise, grange, communs, abri... Elles participent de l'intérêt de l'ensemble bâti et permettent d'en comprendre la structure et la fonctionnalité d'ensemble.

- > Les annexes et dépendances anciennes doivent être dans la mesure du possible préservées et mises en valeur. Elles peuvent faire l'objet d'un changement de destination afin d'assurer leur maintien.



PORTAILS ET PORTILLONS





CRÉER UNE EXTENSION, OUVRIR UN PORTAIL, CHANGER UNE DÉPENDANCE DE DESTINATION, CONSTRUIRE UN ABRI OU UNE ANNEXE, AMÉNAGER SON JARDIN, UNE PISCINE OU UNE AIRE DE STATIONNEMENT

Tous travaux, même modestes, peuvent altérer ou au contraire valoriser un cadre de vie, notamment lorsque celui-ci présente un caractère patrimonial.

En cas de travaux de restauration ou de réhabilitation, on tiendra particulièrement compte des éléments suivant :

Créer une extension du bâti existant

Il est essentiel d'avoir une vision globale de la construction et de son environnement dans la conception d'une extension du bâti existant. Le gabarit de la ou des constructions existantes, sa volumétrie, sa forme vont influencer sur celles de l'extension et sur son implantation.

- > Les proportions et la trame architecturale de l'extension doivent être cohérentes par rapport au bâti existant et chercher à mettre ce-dernier en valeur. Si l'extension reprend un vocabulaire architectural traditionnel, il s'agit de se fondre le plus possible dans l'ensemble existant et d'en reprendre les formes, les couleurs et les matériaux. Un traitement contemporain de la forme ou de la mise en œuvre des matériaux peut venir en contraste par rapport à l'existant mais devra néanmoins respecter les règles traditionnelles d'implantation et de couleur afin de préserver la qualité des paysages. On préférera utiliser des matériaux de construction naturels (bois, terre, chaux, chanvre, paille...) ou au faible impact écologique.

Ouvrir un nouveau portail dans un mur ou une clôture

Les murs et clôtures anciens peuvent être percés afin d'accueillir un nouveau portail ou un portillon. Les proportions de la nouvelle ouverture devront reprendre celles des portails ou portillons anciens afin que celle-ci reste cohérente par rapport à l'existant. Il est préférable que les ferronneries ou les menuiseries nouvelles des vantaux restent sobres dans leur forme et leur couleur afin de mettre en valeur l'existant.

Transformer une dépendance

- > Les dépendances, en cas de transformation en habitation par exemple, doivent garder la lisibilité de leur fonction d'origine (type d'ouverture, matériaux, type de mise en œuvre, détails...). Le caractère des façades des dépendances souvent plus fermé et massif que celles des habitations principales doit être préservé. Il peut être mis en valeur par des ouvertures contemporaines ponctuelles qui garderont néanmoins des proportions plus hautes que larges (fente, faille, meurtrière...).

Construire un abri ou une annexe

Construire ou planter un nouvel abri ou une annexe dans sa cour ou son jardin peut avoir un impact fort sur les paysages.

- > On privilégiera des abris et des annexes de petite taille, réalisés dans des matériaux naturels et en cohérence avec la construction principale.

- > Les abris ou annexes seront de préférence implantés en limite séparative ou du moins en secteur périphérique du jardin et non en milieu de parcelle. Ils seront appuyés sur un mur de clôture ou implantés dans un coin du jardin peu visible de l'extérieur et faisant l'objet d'un accompagnement paysager.
- > On évitera, notamment pour les abris, les produits préfabriqués du commerce aux formes et aux matériaux souvent peu respectueux des paysages (bois vernis, métal, PVC, formes rustiques, etc.).



Aménager sa cour et/ou son jardin

La cour comme le jardin sont des espaces d'accompagnement du bâti qui participent à la qualité des espaces urbains et ruraux comme à celle du patrimoine. Ils témoignent d'anciens usages au même titre que les constructions et participent à la mise en valeur du bâti.

- > De façon générale, il s'agit de préserver ou de retrouver la qualité des sols en pierre anciens dans les cours et de maintenir la perméabilité aux eaux de pluie des jardins. On préférera donc les sols pavés de pierre ou de bois ou les stabilisés mécaniques aux enrobés. Des bétons balayés colorés dans une teinte reprenant celle du sol naturel peuvent être également employés en cas de nécessité technique. La palette végétale des plantations du jardin et des haies sera de préférence choisie parmi les variétés locales afin de préserver la biodiversité. Les éventuelles aires de stationnement seront paysagées et plantées. Le sol pourra être stabilisé tout en préservant sa perméabilité à l'aide de dalles engazonnées plastique ou métal. Les carport doivent être intégrés à l'ensemble en cohérence avec le volume de la maison et l'organisation de la cour ou du jardin : le traiter comme une tonnelle, en profiter pour intégrer des panneaux solaires, l'appuyer contre une partie d'un mur ou d'une dépendance...
- > Les éléments techniques de type cuves de récupération des eaux de pluie, bacs à compost, etc. feront l'objet d'un travail d'accompagnement paysager permettant de les intégrer au jardin. On préférera les dispositifs fabriqués ou plaqués en matériaux naturels.
- > Il est important de porter un grand soin à l'insertion paysagère des piscines. On évitera les piscines hors sol, notamment gonflables ou en plastique, ainsi que les structures de couverture de type serre télescopique. Les éventuelles piscines hors sol feront l'objet d'un accompagnement paysager permettant de les intégrer au jardin. Les piscines enterrées prendront la forme de bassins traditionnels aux formes simples. La couleur du liner est importante car c'est elle qui donne sa couleur à l'eau. On privilégiera donc des teintes proches de l'aspect naturel : le noir, le gris, le bleu foncé, le taupe permettent de donner un caractère naturel au bassin, au contraire des bleus lagon ou France rendant l'ensemble très visible de loin.



Grand Chambéry

106, allée des Blachères
73026 Chambéry cedex

Tél. : 04 79 96 86 00

Fax : 04 79 96 86 01